

Les Infos de Base

Mercredi 12 décembre 2012
volume 15, numéro 50
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 4 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- 4 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 4 Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 50 du 12 décembre 2012. Les modifications apportées par L.Q. 2012, c. 24 et entrées en vigueur au 18 décembre 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 décembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 50 du 12 décembre 2012, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 49 du 8 décembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 31 décembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 48 du 28 novembre 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 47 du 24 novembre 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 30 août 2012 et à la *Gaz.*

Can., Partie II, n° 25 du 5 décembre 2012. Les modifications apportées par L.C. 2012, ch. 21, 23, 24 et entrées en vigueur au 18 décembre 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 décembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 5 décembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 décembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 20 octobre 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 20 octobre 2012 et contient maintenant 9 024 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 24 septembre 2012.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'Assemblée nationale, RLRQ, c. **A-23.1**, aa. 108, 124.1.

Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale et la Loi sur les conditions de travail et le

régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, L.Q. 2012, c. 24, aa. 1, 2.

Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, RLRQ, c. **C-52.1**, a. 7.

Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale et la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, L.Q. 2012, c. 24, a. 3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur l'aide juridique, RLRQ, c. **A-14**, r. 2, aa. 18, 20, 21.

Avis d'augmentation des seuils d'admissibilité financière à l'aide juridique à compter du 1^{er} janvier 2013, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1434.

Règlement sur l'aquaculture commerciale, RLRQ, c. **A-20.2**, r. 1, aa. 11-15.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1364.

Règlement sur les contributions d'assurance, RLRQ, c. **A-25**, r. 3.1, aa. 2, 6-8, 15, 25.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1312.

Code de construction, RLRQ, c. **B-1.1**, r. 2, aa. 2.09, 2.10, 3.06, 5.04, 8.14, 9.14.

Indexation des frais, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1423;

Indexation des frais, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1424;

Indexation des frais exigibles, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1425;

Indexation des cotisations et frais, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1425;

Indexation des frais, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1426.

Code de sécurité, RLRQ, c. **B-1.1**, r. 3, aa. 77, 86, 87, 95-97, 106, 130, 330.

Indexation des droits et cotisations, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1426;

Indexation des cotisations et frais, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1427;

Indexation des cotisations, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1428;

Indexation des droits, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1428;

Indexation des droits exigibles, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1429.

Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires, RLRQ, c. **B-1.1**, r. 9, a. 53.

Indexation des droits et frais, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1432.

Règlement sur la Gazette officielle du Québec, RLRQ, c. **C-8.1.1**, r. 1, aa. 6, 7, 9, 10.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1365.

Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 27, aa. 2, 2.2-4, 4.2-9, 11-12.2.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1436.

Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 29, aa. 26, 30, 44, 65, 66, 97, 101, 103-109, 111, 112, 115-121.1, 123, 125-136, 139, 141, 142.2, 148, 155-157.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1436.

Règlement sur les permis, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 34, aa. 56, 57, 60, 73.3, 84.1-84.5.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1436.

Règlement sur le permis spécial de circulation, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 35, aa. 16, 17.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1436.

Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 36, a. 6.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1436.

Règlement définissant ce que constitue une zone scolaire aux fins de l'utilisation d'un cinémomètre photographique ou d'un système photographique de contrôle de circulation aux feux rouges, RLRQ, c. **C-24.2**, A.M. 2012-09 du 30-11-12,

(2012) 144 G.O. 2, 5427, nouveau.

Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants, RLRQ, c. **C-25**, r. 6, ann. II.

Règlement modifiant le Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants, D. 1061-2012 du 14-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5106, a. 1.

Tarif des frais judiciaires applicables au recouvrement des petites créances, RLRQ, c. **C-25**, r. 16, aa. 8, 9.

Règlement modifiant le Tarif des frais judiciaires applicables au recouvrement des petites créances, D. 1162-2012 du 05-12-12, (2012) 144 G.O. 2, 5424, a. 1.

Règlement sur certains frais judiciaires en matière pénale applicables aux personnes âgées de moins de 18 ans, RLRQ, c. **C-25.1**, r. 3, a. 13.

Règlement modifiant le Règlement sur certains frais judiciaires en matière pénale applicables aux personnes âgées de moins de 18 ans, D. 1164-2012 du 05-12-12, (2012) 144 G.O. 2, 5426, a. 1.

Tarif judiciaire en matière pénale, RLRQ, c. **C-25.1**, r. 6, a. 16.

Règlement modifiant le Tarif judiciaire en matière pénale, 1163-2012 du 05-12-12, (2012) 144 G.O. 2, 5425, a. 1.

Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des ergothérapeutes, RLRQ, c. **C-26**, r. 107, remplacé.

Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des ergothérapeutes, D. 1127-2012 du 28-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5418, a. 4.

Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des externes en inhalothérapie, RLRQ, c. **C-26**, r. 163, remplacé.

Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des inhalothérapeutes, D. 1128-2012 du 28-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5420, a. 12.

Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des inhalothérapeutes, RLRQ, c. **C-26**, r. 164, remplacé.

Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des inhalothérapeutes, D. 1128-2012 du 28-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5420, a. 12.

Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec, RLRQ, c. C-26, r. 167, aa. 1-1.2, 16, 16.1, 19.1-20, 22.1, 22.2, 33.1, 33.2, 38, 38.1, 50, 57.1, 57.2.

Règlement modifiant le Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec, D. 1126-2012 du 28-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5415, aa. 1-12.

Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec, RLRQ, c. C-26, r. 243, aa. 1, 2, 4, intitulé de la Section VII, 22-26, intitulé de la Section X, 47.

Règlement modifiant le Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec, D. 1129-2012 du 28-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5422, aa. 1-12.

Règlement sur l'exercice de la profession d'inhalothérapeute en société, RLRQ, c. C-26, D. 1125-2012 du 28-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5411, nouveau.

Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des ergothérapeutes, RLRQ, c. C-26, D. 1127-2012 du 28-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5418, nouveau.

Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des inhalothérapeutes, RLRQ, c. C-26, D. 1128-2012 du 28-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5420, nouveau.

Règlement sur les courses de chevaux de race Standardbred, RLRQ, c. **C-72.1**, r. 2, aa. 3-5, 7-11, 17-19.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1313.

Règlement sur les salles de paris, RLRQ, c. C-72.1, r. 7, aa. 2, 5, 6.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1366.

Règlement sur les redevances forestières, RLRQ, c. **F-4.1**, r. 12, aa. 1, 4.

Règlement modifiant le Règlement sur les redevances forestières, D. 1074-2012 du 14-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5118, aa. 1, 2;

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1440.

Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers, RLRQ, c. **I-0.2**, r. 4, aa. 55-57.1.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1429.

Règlement sur les appareils d'amusement, RLRQ, c. **L-6**, r. 1, aa. 2, 2.1, 2.4.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1313.

Règlement sur les systèmes de loteries, RLRQ, c. L-6, r. 11, aa. 4.1, 12.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1314.

Règlement sur les contributions des producteurs de fraises et de framboises à l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 182, aa. 1-4.

Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de fraises et de framboises à l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, Décision 9952 du 26-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5437, aa. 1-4.

Règlement sur la production et la mise en marché du dindon, RLRQ, c. M-35.1, r. 291, aa. 1-17.8, 18, 20, 22-25, 27-28.1, 31, 32, 38.1, 42, 44, 45, 51.1-51.3, 62.1, 81, 83.1-88, ann. 1.1, 1.2.

Règlement modifiant le règlement sur la production et la mise en marché du dindon, Décision 9953 du 26-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5437, aa. 1-43.

Arrêté ministériel concernant la désignation d'infrastructure routière à péage exploitée en vertu d'une entente de partenariat public-privé, RLRQ, c. **P-9.001**, r. 1, remplacé.

Arrêté ministériel concernant la désignation des infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, A.M. 2012-10 du 30-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5428, a. 2.

Arrêté ministériel concernant la désignation des infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, RLRQ, c. P-9.001, A.M. 2012-10 du 30-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5428,

nouveau.

Règlement sur le remboursement des coûts d'inspection permanente, RLRQ, c. **P-29**, r. 4, a. 2.

Avis d'indexation des coûts d'inspection permanente, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1435.

Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, RLRQ, c. **Q-2**, r. 15, aa. 6.3.1, 7.1, ann. A.2.

Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, A.M. 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4450, aa. 4, 7, 8 (partie).

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, RLRQ, c. **R-12.1**, r. 1, aa. 11-11.3, ann. I.1, I.2.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, C.T. 211924 du 30-10-12, (2012) 144 G.O. 2, 5021, aa. 1, 2.

Règlement sur les régimes complémentaires de retraite, RLRQ, c. **R-15.1**, r. 6, aa. 13, 13.0.1.

Avis d'indexation de certains droits exigibles selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1314.

Règlement de prélèvement de la Commission de la construction du Québec, RLRQ, c. **R-20**, D. 1078-2012 du 14-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5129, nouveau.

Règlement sur les services de transport par taxi, RLRQ, c. **S-6.01**, r. 3, aa. 4, 15.

Avis d'indexation, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1440.

Règlement sur les permis d'acquéreur de produits marins, RLRQ, c. **T-11.01**, r. 2, aa. 1, 3.

Avis d'indexation des droits exigibles, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1436.

Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe, RLRQ, c. **T-16**, r. 9, aa. 26-28.

Règlement modifiant le Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe, D. 1161-2012 du 05-12-12, (2012) 144 G.O. 2, 5424, a. 1.

Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché, RLRQ, c. **V-1.1**, r. 5, Ann. 21-101A3.

Règlement modifiant le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché, A.M. 2012-09 du 14-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3278, a. 39.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Lors de la mise à jour d'octobre, tous les sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» précédant les mentions alphanumériques ont été éliminés du site de l'Éditeur officiel.

On donne l'explication suivante :

« Les textes contenus dans le Recueil des lois et des règlements du Québec ne sont pas à strictement parler des textes refondus, mais plutôt des textes mis à jour de façon continue. Dans ce contexte, l'utilisation des sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» n'est plus justifiée. Le Service de refonte et de mise à jour a éliminé, le cas échéant, dans les lois et les règlements en vigueur, les sigles inscrits avant les mentions alphanumériques. »

Nous proposons l'uniformisation de l'utilisation des acronymes du nom du recueil RLRQ en français (Recueil des lois et des règlements du Québec) et CLRQ en anglais (Compilation of Québec Laws and Regulations) à la fois pour les lois et les règlements. Ainsi, les lois et règlements seront dorénavant présentés de la façon suivante dans Accès Légal :

Loi sur le Barreau, RLRQ, c. B-1.

Act respecting the Barreau du Québec, CQLR, c. B-1.

Code de déontologie des avocats, RLRQ, c. B-1, r. 3.

Code of ethics of advocates, CQLR, c. B-1, r. 3.

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimbo-informatique **Wuala** pour livrer chez vous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse projetpilote@gaudet.qc.ca pour participer au projet-pilote.